



Licence professionnelle

Mention Métier de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie, *Parcours* Gestion de la paie et du social

FORMATION EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CANDIDATURE à partir de février
sur www.iutpaysdelaloire.org

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

DUT tertiaire Gestion des
Entreprises et des Administrations
(GEA), option Gestion Comptable et
Financière

- BTS tertiaire Comptabilité et
Gestion (CG)
- L2 Economie et Gestion
- Autres formations : diplôme de niveau III
homologué par l'Etat,
- Personnes pouvant bénéficier de la
validation des études, expériences
professionnelles ou acquis personnels

Sélection sur dossier et entretien

QUALITÉS REQUISES

Organisation ; Rigueur
Sens de l'écoute ; Relationnel

CONTACT

IUT Le Mans – Département GEA
Avenue Olivier Messiaen
72085 LE MANS cedex 09

Secrétariat du département GEA
02 43 83 33 90
iut-gea@univ-lemans.fr

Scolarité de l'IUT du Mans
02 43 83 34 11 ou 34 95
iut-scola@univ-lemans.fr

Service Alternance

Laurence Frappier - 02 43 83 35 29
alternance-iut-lemans@univ-lemans.fr

OBJECTIFS

Cette licence professionnelle propose une voie d'accès aux métiers
de la paie et du social.

Le domaine « gestion de la paie et du social » correspond à une
activité récurrente, incontournable, dotée d'une certaine technicité
et pour laquelle il importe de disposer de spécialistes, tant au sein des
cabinets comptables que dans les entreprises.

Il existe peu de formations spécialisées et donc un besoin dans ce
domaine, **reconnu par l'Ordre des Experts-Comptables**.

Cette activité est située au carrefour du métier de comptable et de
celui de la gestion des ressources humaines. Elle s'appuie sur un socle
de connaissances variées, juridiques, comptables, sociales mais aussi
managériales, informatiques et techniques.

Les compétences attendues à l'issue de ce diplôme :

- Disposer de bonnes connaissances en droit du travail et droit social
- Analyser les lois, les décrets et les conventions collectives et leurs
impacts sur la gestion de la paie
- Développer le sens de la veille sociale, juridique et économique
- Être un interlocuteur reconnu en matière de législation sociale et
assurer les relations avec les organismes sociaux et fiscaux.
- Être capable d'établir et de gérer les paies et les charges sociales et fiscales
- Connaître la diversité des contrats de travail, leurs spécificités
- Être capable d'utiliser les principaux logiciels de paie et de gestion
des ressources humaines.
- Maîtriser la comptabilité des charges de personnel
- Être en mesure de pouvoir éclairer les décideurs sur les difficultés
concernant la paie
- Savoir présenter un tableau de bord du social

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

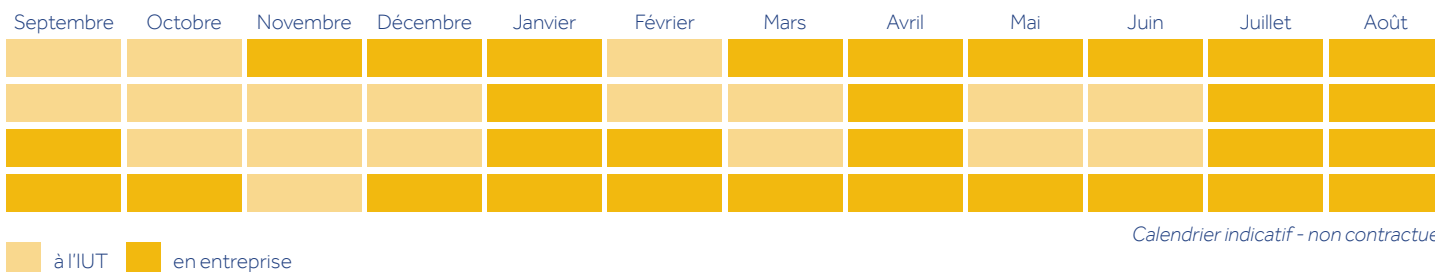
- Responsable paie et gestion du social
- Gestionnaire de la paie et du temps de travail
- Collaborateur comptable ou social en cabinet d'expertise comptable
- Responsable des ressources humaines
- Assistant ressources humaines





RYTHME DE L'ALTERNANCE

Au total : 18 semaines de cours à l'IUT et 34 semaines en entreprises



PÉDAGOGIE

390 h Travaux dirigés (TD)



Hall de l'IUT du Mans - Espace de travail et de convivialité

LES + DE LA FORMATION

- Centre de ressources en langue
- Business games

40% d'intervenants professionnels (Fiteco, Strego, Urssaf, Sesame vitale...)

CAPACITÉ D'ACCUEIL

28 étudiant-e-s

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE¹

A 18 mois⁽²⁾ : **100 %**

A 30 mois⁽³⁾ : **100 %**

⁽¹⁾ Taux issus de l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université. L'enquête a porté sur les diplômés 2015.

⁽²⁾ Situation au 1^{er} décembre 2016

⁽³⁾ Situation au 1^{er} décembre 2017

ENSEIGNEMENTS

UE1 Cadre économique et managérial des Ressources Humaines (RH) | 125 h

- Economie du travail et théorie des RH | 20 h
- Organisation et gestion des RH | 20 h
- Contrôle de gestion et tableaux de bord | 20 h
- Contrôle de gestion sociale | 20 h
- Anglais | 25 h
- Expression-Communication | 20 h

UE2 Environnement juridique et comptable | 120 h

- Droit du travail individuel | 30 h
- Droit du travail collectif | 20 h
- Droit de la protection sociale | 40 h
- Comptabilité et fiscalité de la paie | 20 h
- Missions professionnelles et révision comptable | 10 h

UE3 Système d'information et de gestion de la paie | 125 h

- Système d'information et paie | 5 h
- Les progiciels de paie | 30 h
- Paie et éléments de rémunération | 60 h
- Les paies spécifiques | 20 h
- Traitement et déclarations des charges sociales et fiscales des salaires | 10 h

UE4 Mise en situation professionnelle

Projet personnel et professionnel | 20 h

